CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E146902** **VALABLE JUSQU'AU** **06/12/2026**

ÉDITÉ LE 12/11/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/2008

Raison sociale : MORELLON - ETRA CARRELAGE

Forme juridique : EI
DEPUIS LE 08/11/2025

Capital : 0

7 RUE DU 19 MARS 1962
84120 MIRABEAU

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RM AVIGNON RM 84

Siret : 502 190 259 00049

Code NACE : 4333Z

Numéro caisse de congés payés : 9022066

Assurance Responsabilité Travaux :
AUXILIAIRE 020-090106

Assurance Responsabilité Civile :
AUXILIAIRE 020-090106

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2025

Téléphone : 04 90 68 03 15 **Fax :**

Portable : 06 27 24 99 03

Responsabilité légale :
MORELLON FREDERIC CHEF D'ENTREPRISE

Site Internet :

E-mail : etracarrelage@free.fr

Effectif moyen : 3 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 241 436 **Tranche de classification :** CA2

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6312	Carrelages - revêtements - mosaïques (Technicité confirmée)	3	07/12/2023
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

Version 01-2025